



**PROPOSITION DE FINANCEMENT DU CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE
ACTUALISEE EN DATE DU 18/04/2023**

COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

EMPRUNT D'EQUILIBRE MOYEN TERME AMORTISSABLE

Objet :	Investissements 2023 – Budget Principal		
Montant	2.000.000,00€		
Amortissement	Echéances constantes		
Périodicité	Trimestrielle		
Durée	15 ans	20 ans	25 ans
Taux fixe (base 30/360)	3,94%	3,94%	3,94%
Echéance trimestrielle	44.307,19€	36.247,23€	31.532,28€
Total des échéances	2.658.431,40€	2.899.778,40€	3.153.228,00€
Frais de dossier	0,10% du montant emprunté		

Conditions d'octroi :

- ✓ Inscription de l'emprunt au Budget Primitif 2023 ou sur une décision modificative 2023.
- ✓ Ces conditions financières ne sont pas contractuelles dans la mesure où elles sont **valables jusqu'au 05/05/2023**. Passé ce délai, elles pourront faire l'objet d'une actualisation.
- ✓ Cette proposition de financement ne vaut pas acceptation, cette dernière est **soumise à l'accord de notre comité des prêts**.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

David ROUX
Chargé d'Affaires Collectivités



MISE EN PLACE DU FINANCEMENT :

Pour l'édition du (des) contrat(s), nous vous remercions de nous fournir :

- ✓ L'**IBAN** de la collectivité dans sa Trésorerie ou son Service de Gestion Comptable de rattachement
- ✓ La **délibération d'emprunt du Conseil Municipal signée par le Maire et enregistrée en Préfecture**
(Ou décision d'emprunt du Maire enregistrée en Préfecture accompagnée de sa délégation de pouvoirs accordés par le Conseil Municipal suite à sa nomination)

Informations indispensables devant figurer sur la délibération :

La Commune de _____ décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de _____ euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet :
- Montant du capital emprunté :
- Durée :
- Taux d'intérêt :
- Profil amortissement / Périodicité retenue :
- Frais de dossier :
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle (exonération pour les crédits relais jusqu'à 24 mois)
- Engagement d'inscription de l'emprunt au Budget Primitif ou sur une décision modificative

Les contrats seront transmis après réception de l'ensemble des documents.

Pour le déblocage des fonds :

Vous pourrez nous adresser par mail ou par courrier vos instructions de déblocage.